

rejeté

SÉNAT

le 6 décembre 1967.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

PROJET DE LOI
DE FINANCES
pour 1968

REJETÉ PAR LE SÉNAT.

Le Sénat a rejeté, dans les conditions prévues à l'article 45 (alinéas 2 et 3) de la Constitution, le projet de loi.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 6 décembre 1967.

Le Président,

Signé : Gaston MONNERVILLE.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale :

1^{re} lecture : 426 et annexes, 455 (tomes I à III et annexes), 456 (tomes I à XVIII), 459 (tomes I à XVII), 462 (1^{re} à 3^e parties), 467 (tomes I à IV), 469, 470, 483 et in-8° 65.

2^e lecture : 530.

Commission mixte paritaire : 537.

Sénat :

1^{re} lecture : 15, 16 (tomes I à III et annexes), 17 (tomes I à VIII), 18 (tomes I à XIV), 19 (tomes I à IV), 20 (tomes I à IV), 21 et in-8° 5 (1967-1968).

Commission mixte paritaire : 53.
